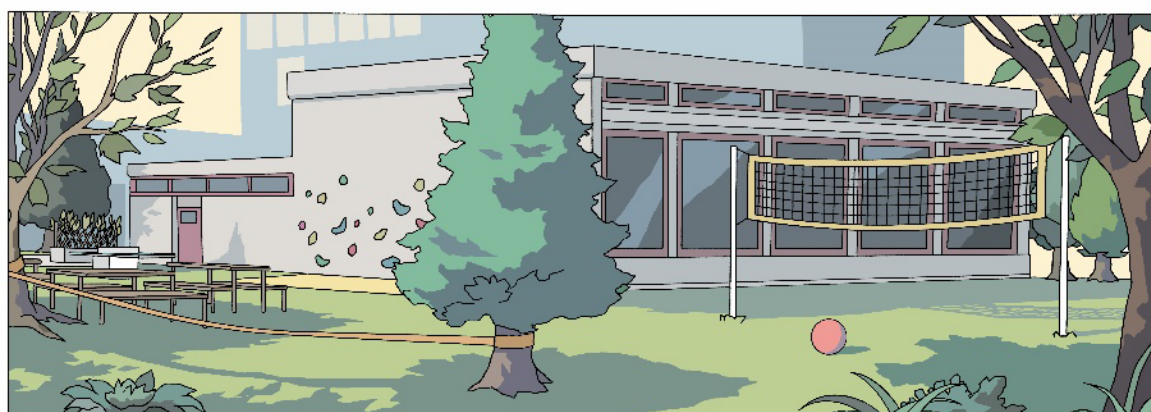


# LA LETTRE 2023

## Informations aux parents

En route vers une nouvelle année scolaire... Bienvenue !



Images projet cour verte  
©Sébastien Delaloye, enseignant AVI

Madame, Monsieur, Chers Parents,

D'ici quelques jours une nouvelle année scolaire débutera. La direction, les professeurs ainsi que le personnel administratif et technique du Collège Derborence souhaitent à votre enfant une cordiale bienvenue dans notre établissement.

Le 17 août prochain, 58 professeurs accueilleront quelque 570 élèves des communes de Conthey, de Vétroz et d'Ardon, répartis en 28 classes-titulaires.

Nous adressons une bienvenue toute particulière aux élèves qui découvriront le cycle d'orientation pour la première fois. Si ce nouveau contexte scolaire peut susciter quelques inquiétudes tant auprès des parents que des élèves, nous tenons à vous donner l'assurance que la direction et le corps professoral veilleront à offrir aux élèves un accueil et un encadrement qui répondent le mieux possible à vos attentes et aux besoins de jeunes adolescents.

Notre mission d'instruction et d'éducation ne peut se passer d'une communication ouverte et d'une collaboration constructive avec les parents et ce, dans le respect des sphères de responsabilités respectives.

A travers ce courrier et la brochure « La relation Famille-Ecole », disponible sur notre site internet, la direction entend œuvrer dans ce sens et répondre à certaines de vos interrogations à la veille de la rentrée.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous adressons, à vous, Madame, Monsieur, Chers Parents, de même qu'à votre enfant, nos salutations les meilleures.

Blaise GERMANIER  
Directeur

## UNE EQUIPE DE DIRECTION RECONDUITE... DES NOUVEAUTES...

L'organisation de la Direction testée durant l'année scolaire 2022-2023 est reconduite.

L'équipe de Direction se compose donc des membres suivants :

1. **M. Blaise GERMANIER**, Directeur
2. **Mme Gaëlle GERMANIER**, enseignante spécialisée. Adjointe en charge du suivi des élèves de 9CO
3. **Mme Chantal TURIN**, enseignante de français et d'anglais. Adjointe en charge du suivi des élèves de 10CO
4. **M. Xavier WIBIN**, enseignant de mathématiques et de sciences. Adjoint en charge du suivi des élèves de 11CO

Cette organisation, avec un adjoint référent pour chaque degré, a permis d'optimiser le suivi des élèves et a apporté des réponses optimales aux défis proposés.

## ET DES PRIORITES QUI DEMEURENT...

### L'orientation des élèves

Vous nous confiez votre enfant pour que nous l'accompagnions vers la réalisation de son projet de formation. C'est précisément là la tâche dévolue au cycle d'orientation et nous nous réjouissons de collaborer avec vous dans le cadre de notre structure scolaire, afin que chaque élève puisse, en fonction de ses possibilités, construire un projet professionnel attractif et réaliste.

### Et le bien vivre ensemble

Pour ce faire, les enfants doivent pouvoir évoluer dans un environnement calme et serein. Des règles de vivre ensemble bien définies, des exigences clairement explicitées et une collaboration indispensable avec les parents sont les garants d'un cadre de vie agréable qui doit permettre à chacun de trouver sa place au sein de notre école.

# NOUVEAUTES IMPORTANTES

## Réorganisation de l'enseignement spécialisé

A coup sûr, l'innovation la plus importante de ces dernières années, ce projet est né de la volonté de permettre aux élèves de programmes adaptés de découvrir au plus vite le monde professionnel par l'intermédiaire de stages intégrés à la grille horaire.

Tous les élèves concernés seront libérés un après-midi par semaine pour effectuer des stages dans des entreprises qui ont donné leur accord à un tel projet. Ces stages sont organisés et supervisés par le CO et ne requièrent aucune démarche particulière de la part des parents.

Un enseignant spécialisé assumera la préparation, le suivi des stages et procédera aux remédiations nécessaires.

Pour mener à bien ce projet, il est indispensable de pouvoir compter sur un nombre important d'entreprises prêtes à jouer le jeu.

J'invite donc tous les parents, patrons d'entreprises ou indépendants, qui seraient intéressés à accueillir ces jeunes un après-midi par semaine, à adresser un courriel à l'adresse [blaise.germanier@edu.vs.ch](mailto:blaise.germanier@edu.vs.ch).

### Listes de classes

Les listes de classes sont consultables sur le site [www.coderborence.ch](http://www.coderborence.ch), page *Rentrée 23-24*, dès le 14 août 2023.

Mot de passe pour accéder à la page : 1964

Les élèves seront appelés par classe le jeudi 17.08.23 à 08h00 et découvriront les différents groupes durant cette première journée.

### Attribution des titulariats

Les titulariats ne seront plus systématiquement attribués aux enseignants de branches à niveaux (français/mathématique).

Pour les 9 et 10CO, la maîtrise de classe et le cours de PPE seront cette année confiés à des enseignants intervenant dans les branches hétérogènes (anglais, sciences et SHS). Pour les 11CO, les titulariats restent attribués aux enseignants de français et de mathématiques.

### Cantine

A la suite du sondage réalisé en février, le CO Derborence offrira, en collaboration avec l'École d'Agriculture, un service de cantine. Une dizaine d'inscriptions ont été enregistrées à ce jour. Il reste donc quelques places disponibles. Pour rappel, le repas est suivi d'une étude obligatoire.

Les conditions et le règlement sont disponibles également sur le site internet de l'école.

## Projet cour verte

Nous avons, durant l'année 2022-2023, déposé un projet de réaménagement de la cour d'école. La fondation Radix a validé ce projet et nous a octroyé une belle somme pour concrétiser les travaux.

Il s'agit véritablement d'un projet d'École qui réunit tous les acteurs du monde scolaire. Elèves, enseignants, personnel administratif et technique, autorité politiques, direction seront associés à ce travail.

Les élèves ont d'ailleurs déjà pu nous transmettre leurs envies, leurs besoins, leurs suggestions pour créer des espaces conviviaux et agréables.

Les parents qui souhaiteraient mettre à disposition leurs compétences ou leurs infrastructures (paysagistes, métiers de la construction, propriétaires de machines) pour la phase de réalisation peuvent s'adresser à la Direction. Leur aide serait évidemment une plus-value extraordinaire dans la réalisation de ce projet.

## Prévention

Le CO Derborence a rejoint en mai dernier le réseau Ecoles en santé et durables. Soucieux du bien-être de leurs élèves, tous les enseignants du CO Derborence ont été formés à la « Méthode de préoccupation partagée ». Cette approche utilisée dans les cas de harcèlement vient compléter l'action des médiateurs qui gèrent les situations de conflits.

## Mesures d'aide

Une nouvelle organisation des mesures de soutien sous forme d'aide aux devoirs verra le jour dès la rentrée 2023. Elle vous sera présentée en détail lors des réunions de parents.

## Matériel en ligne

Les ouvrages scolaires sont accessibles sur notre site internet [www.coderborence.ch](http://www.coderborence.ch) > Rentrée

# ORGANISATION / RENTREE

## Rentrée 2023 : organisation du jeudi 17 et du vendredi 18 août 2023

Les photos individuelles et de classe seront réalisées durant ces 2 journées.

### Jeudi 17 août 2023

Les élèves seront accueillis dans la cour le jeudi matin 17 août à 07h50 et pris ensuite en charge par les titulaires durant les 7 périodes de la journée.

### Vendredi 18 août 2023

Les élèves de 9CO bénéficieront d'une journée consacrée à l'accueil et à la familiarisation avec les structures du CO.

Les élèves de 10CO et 11CO participeront, dans divers ateliers, à des activités en lien avec la prévention santé et le vivre ensemble.

### Classe de préapprentissage

L'organisation hebdomadaire particulière de la classe de préapprentissage - entre école et entreprises - ne permet pas une rentrée scolaire en même temps que tous les autres élèves ; **elle est donc fixée au lundi 21 août 2023, à 08h00.**

Les élèves concernés sont attendus dans la cour. Les photos individuelles et de classe seront réalisées à cette occasion.

## Organisation des modules et des classes titulaires

MODULE 9A				
9A-01	9A-02	9A-03	9A-04	9A-05
Fragnière Sandrine	Meyer Marion	Negash Rebecca	Travelletti Carole	Abbet Aline
Professeurs d'anglais				

MODULE 9B			
9B-01	9B-02	9B-03	9B-04
Mottet Sébastien	Ballestraz Fabrice	Boucher Pierre	Moix Valérie
Professeurs de sciences			

MODULE 9C	
9C-01	9C-02
Meynet Sandra	Turin Chantal
Professeurs d'anglais	

MODULE 10A			
10A-01	10A-02	10A-03	10A-04
Abbet Pierre	Jaggy Cindy	Kerrache Tarek	Zambaz Jacques
Professeurs de SHS			

MODULE 10B			
10B-01	10B-02	10B-03	10B-04
Bourquin Vanessa	Bonvin Nicolas	Maye Eric	Tinguely Florian
Professeurs de SHS			

MODULE 10C		
10C-01	10C-02	10C-03
Sailen Gilles	Carrupt Céline	Zambaz Florence
Professeurs de SHS		

MODULE 11A		
11A-01	11A-02	11A-03
Monbaron Alexandre	Rey Isabelle	Bourquin Frédéric
Professeurs de français		

MODULE 11B	
11B-01	11B-02
Berthod Christelle	Cleusix Sandrine
Professeurs de math.	

Préapprentissage
PREAP
Favre Jean-François

## Matériel requis pour la rentrée

Pour tous les élèves :

- pantoufles ; le port de pantoufles est obligatoire. Pour des raisons évidentes d'hygiène, les élèves ne sont pas autorisés à se promener dans les couloirs et les salles de classe en chaussettes.
- sac d'école à même de maintenir le matériel en bon état.
- trousse vide apte à ranger le matériel distribué par l'école.
- Pour les élèves de 10 et 11CO : matériel resté en leur possession depuis l'année précédente (math ; sciences ; EF ; dictionnaires).

Tout le reste du matériel est mis à disposition gratuitement par l'école.

## Horaire journalier

08h00 – 08h45	période 1	14h05 – 14h50	période 5
08h50 – 09h35	période 2	14h55 – 15h40	période 6
09h55 – 10h40	période 3	15h45 – 16h30	période 7
10h45 – 11h30	période 4	16h40 – 17h25	mesures d'aide

## INFORMATIONS PRATIQUES – TRANSPORTS

Horaires Aller						
Arrêts	Matin			Après-midi		
Ardon, Arnica	7.35			13.34		
Ardon, Centre	7.36			13.35		
Balavaud	7.37			13.36		
Magnot		7.38			13.37	
La Millière		7.39			13.38	
Vétroz Poste			7.41			13.40
Le Home		7.42				13.41
Champs-y-Zou		7.43			13.43	
CO Derborence	7.50	7.50	7.50	13.50	13.50	13.50

- Bus articulé course spéciale, bus scolaire
- Bus articulé course spéciale, bus scolaire
- Bus articulé course horaire,  
Ligne 311, course 66038
- Bus articulé course spéciale, bus scolaire
- Bus articulé course spéciale, bus scolaire
- Bus articulé course spéciale, bus scolaire

Horaires Retour							
Arrêts	Matin			Après-midi		Etudes/Soutiens	
CO Derborence	11.40	11.40	11.40	16.40	16.40	17.35	17.35
Champs-y-Zou		11.44			16.44		17.39
Le Home			11.45	16.45			17.40
Vétroz Poste			11.47		16.47		17.42
La Millière		11.48			16.48		17.43
Magnot		11.50			16.50		17.45
Balavaud	11.52			16.52		17.47	
Ardon, Centre	11.54			16.54		17.49	
Ardon, Arnica	11.55			16.55		17.50	

CONTHEY (élèves domiciliés hors périmètre du concept de mobilité douce défini par la commune de Conthey. [Voir sur notre site](#))

Arrêts	Horaires Aller	
Aven	7.15	13.20
Daillon	7.15	13.20
Premplaz	7.20	13.24
Erde	7.20	13.24
Sensine	7.25	13.28
St-Séverin	7.27	13.30
Bourg	7.28	13.31
Vens, Cave du tunnel	7.29	13.32
Conthey, Pas de Cheville	7.31	13.34
Conthey, Cave Provins	7.40	13.36
Conthey, Village	7.41	13.35
CO Derborence	7.50	13.40

Arrêts	Horaires Retour		
CO Derborence	11.40	16.40	17.35
Conthey, Village	11.45	16.45	17.40
Conthey, Cave Provins	11.44	16.46	17.41
Conthey, Pas de Cheville	11.43	16.44	17.41
Vens, Cave du tunnel	11.45	16.45	17.41
Bourg	11.46	16.46	17.42
St-Séverin	11.47	16.47	17.44
Sensine	11.49	16.49	17.46
Erde	11.55	16.50	17.50
Premplaz	11.52	16.52	17.53
Daillon	12.00	17.00	18.00
Aven	12.00	17.00	18.00

Le transport scolaire entre le domicile et le cycle d'orientation est de la responsabilité des communes partenaires du CO Derborence.

Le titre de transport se présentera sous la forme d'une carte plastifiée, format carte de crédit, avec photographie de l'élève et données d'identification. Y sera également stipulé l'arrêt du transport strictement scolaire. L'indication de cet arrêt obligatoire pour les transports scolaires a été rendu nécessaire afin de répartir les effectifs d'élèves sur les différentes lignes.

Dans le cadre du contrat relatif à ce transport, les communes d'Ardon et de Conthey ont négocié avec les entreprises concernées la gratuité du transport entre la commune de domicile et l'arrêt Sion-Gare pour les trajets hors transport scolaire. La commune de Vétroz a retenu la mise à disposition de cartes multi-courses jusqu'à Sion. Les parents concernés ont été informés par un courrier de l'administration communale durant l'été.

## Mobilité douce

Afin de promouvoir la mobilité douce, les élèves qui le souhaitent sont autorisés à utiliser leur bicyclette, trottinette ou vélomoteur pour se rendre au Collège Derborence.

- Les élèves d'Ardon ou de Vétroz peuvent parquer leur véhicule sous le couvert situé en bordure de la place des bus.
- Pour les élèves de Conthey, le parcage de ces véhicules s'insère dans le concept de mobilité douce mis en place. Il se fera au nord du bâtiment, dans un espace dévolu à côté du parking des professeurs. Pour le détail, voir notre site internet.

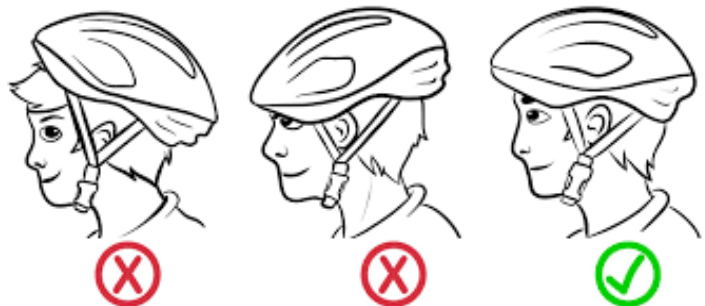
Ces espaces permettent de cadenasser son vélo. Ils ne font toutefois l'objet d'aucune surveillance et le CO Derborence n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis d'éventuels dommages aux véhicules sur les parkings mis provisoirement à disposition.

Le parcage sauvage sur les propriétés privées avoisinantes de l'école ou sur la voie publique sera dénoncé et sanctionné par les agents des polices municipales.

A leur arrivée, les élèves ont l'obligation de rejoindre immédiatement la cour de l'école quel que soit leur moyen de transport. La présence dans la cour au moment du premier gong (07h53, le matin ; 13h58, l'après-midi) est une exigence impérative.

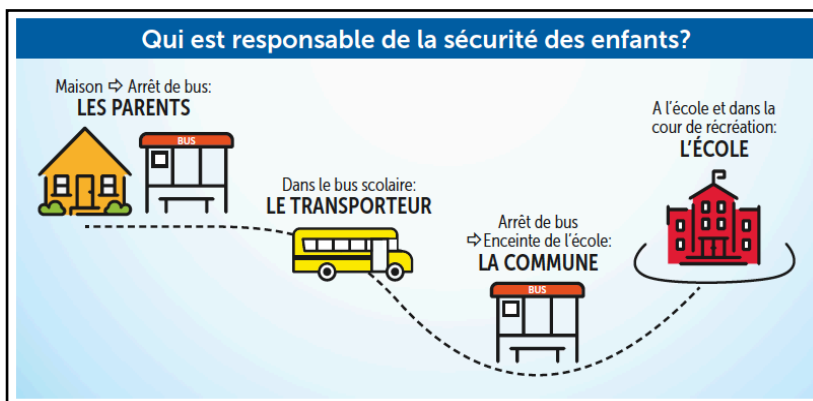
### Rappel important !!!

Les déplacements à vélo, à trottinette, à vélomoteur sont placés sous l'entière responsabilité des parents. Le port d'un casque est une mesure de sécurité essentielle.



### Sécurité routière et sécurité des élèves... Respect des espaces privés

Nous invitons les parents qui viennent occasionnellement chercher leur enfant en voiture à parquer leur véhicule sur la place de parc publique, au sud de la place des bus (accès par le rond-point).



Les places privées des bâtiments proches, la rue du Collège et l'entrée de la cour de récréation ne sont pas prévues à cette fin.

Les agents municipaux veilleront à la sécurité des usagers et des élèves. Merci de votre collaboration...

# A VOS AGENDAS !

## DATES A RETENIR

### Réunions collectives des parents (rentrée et échanges linguistiques)

- **Lundi 21.08.23, à 19h30**, *exceptés parents d'élèves en programmes adaptés généralisés*  
9CO module 9A (9A-01 – 9A-02 – 9A-03 – 9A-04 – 9A-05)
- **Mardi 22.08.23, à 19h30**, *exceptés parents d'élèves en programmes adaptés généralisés*  
9CO modules 9B et 9C (9B-01 – 9B-02 – 9B-03 – 9B-04 – 9C-01 – 9C-02)
- **Jeudi 24.08.23, à 19h30 [NOUVEAU]**  
Réunions collectives des parents d'élèves en programmes adaptés généralisés 9 et 10CO

### Réunions collectives des parents (orientation professionnelle – 10CO uniquement)

- **Lundi 28.08.23, à 19h30**  
10CO libérables en juin 2024
- **Lundi 25.09.23, à 19h30**  
De 10A-01 à 10B-02, *exceptés parents d'élèves en programmes adaptés généralisés*
- **Mardi 26.09.23, à 19h30**  
De 10B-03 à 10C-03, *exceptés parents d'élèves en programmes adaptés généralisés*

*Les parents qui ont besoin d'un traducteur adressent un courriel, d'ici au 15 août 2023, à l'adresse [secretariat@coderborence.ch](mailto:secretariat@coderborence.ch).*

## Bilans notés

Les évaluations ne seront plus systématiquement signées par les parents. Un bilan des notes vous parviendra cependant régulièrement, par l'intermédiaire de votre enfant, afin que vous puissiez suivre au mieux l'évolution de ses résultats dans les différentes branches.

Ces bilans vous seront transmis aux dates indiquées ci-dessous et seront retournés signés au titulaire pour archivage :

- 29.09.23 bilan de septembre
- 03.11.23 bulletin intermédiaire
- 01.12.23 bilan de novembre
- 15.01.24 bulletin semestriel
- 29.03.24 bulletin intermédiaire
- 21.06.24 bulletin annuel

## QUELQUES INFORMATIONS PRATIQUES

### Contacts

Blaise GERMANIER, directeur	<a href="mailto:blaise.germanier@edu.vs.ch">blaise.germanier@edu.vs.ch</a>
Gaëlle GERMANIER, adjointe 9CO	<a href="mailto:gaele.germanier@edu.vs.ch">gaele.germanier@edu.vs.ch</a>
Chantal TURIN, adjointe 10CO	<a href="mailto:chantal.turin@edu.vs.ch">chantal.turin@edu.vs.ch</a>
Xavier WIBIN, adjoint 11CO	<a href="mailto:xavier.wibin@edu.vs.ch">xavier.wibin@edu.vs.ch</a>

Secrétariat [secretariat@coderborence.ch](mailto:secretariat@coderborence.ch) 027 346 31 77



## Un outil modernisé et facilement accessible, à votre disposition : [www.coderborence.ch](http://www.coderborence.ch)

De nombreuses informations sur la rentrée, sur le fonctionnement et la vie scolaire du CO Derborence sont consultables sur notre nouveau site internet.

Nous vous invitons à visiter régulièrement le site que nous actualisons régulièrement.

Vous y trouvez entre autres :

- Les coordonnées de contact de la direction, du secrétariat, des enseignants, de la médiation, de l'orientation scolaire et professionnelle et de la logopédiste.
- Les informations relatives à l'espace numérique de travail (ENT) de votre enfant : suite Office-M365, Outlook, Onedrive, Teams, ...
- Un espace de téléchargement de différents documents et formulaires utiles, dont les demandes de congé et les plans de scolarité (congés, vacances) de cette année scolaire-ci et des années à venir.
- Des informations sur les activités culturelles ou sportives et les actions de prévention proposées aux élèves.
- Les manuels en ligne [NOUVEAU]

### Fréquentation de l'école & absence imprévue d'un élève

#### Fréquentation de l'école

La fréquentation de l'école dans le cadre défini par le plan de scolarité et l'horaire de l'établissement est obligatoire. Les absences injustifiées seront dénoncées à l'inspecteur scolaire.

#### Annnonce de l'absence imprévue d'un élève par les parents

Secrétariat de l'école – 027 346 31 77

- Matin, dès 07h30 et avant 08h30
- Après-midi, dès 13h30 et avant 14h30

Un certificat médical sera désormais exigé pour toute absence lors des journées particulières (sortie, ski, journées culturelles, etc...).

En l'absence de certificat, l'activité sera facturée aux parents.

# PLAN DE SCOLARITE 2023-2024

Début de l'année scolaire jeudi matin 17 août 2023  
Fin de l'année scolaire vendredi soir 21 juin 2024

## Vacances et congés annuels

Automne	Du mercredi midi 18 octobre 2023 au lundi matin 30 octobre 2023
Toussaint	Le mercredi 1er novembre 2023
Immaculée Conception	Le vendredi 8 décembre 2023
Noël	Du vendredi soir 22 décembre 2023 au lundi matin 8 janvier 2024
Carnaval	Du vendredi soir 09 février 2024 au lundi matin 19 février 2024
Pâques	Du jeudi soir 28 mars 2024 au lundi matin 08 avril 2024
Ascension	Du mercredi midi 08 mai 2024 au lundi matin 13 mai 2024
Pentecôte	Le lundi 20 mai 2024
Fête-Dieu	Le jeudi 30 mai 2024

- Regroupement familial à Noël : dès le jeudi 22.12.23, 16h30
- Le Règlement cantonal concernant les congés et les mesures disciplinaires applicables dans les limites de la scolarité obligatoire, du 14 juillet 2004, précise les procédures requises pour les dispenses, les congés et les absences.

## [IMPORTANT] DEMANDES DE CONGE

### **Bases légales : Règlement concernant les congés et les mesures disciplinaires applicables dans les limites de la scolarité obligatoire du 14 juillet 2004**

#### **Art. 10 Congés**

<sup>1</sup> Des congés individuels peuvent être accordés pour des motifs fondés:

- a) par le titulaire pour une durée d'une demi-journée;
- b) par la commission scolaire, respectivement par la direction d'école jusqu'à neuf demi-journées de classe effective;
- c) par l'inspecteur, dès dix demi-journées de classe effective à une année scolaire;
- d) par le département au-delà d'une année scolaire.

<sup>2</sup> Les demandes sont adressées par les parents, dans un délai raisonnable, à la commission scolaire ou à la direction d'école. Le préavis du maître ou du titulaire est requis. Celui-ci est informé des décisions qui ont été prises.

<sup>3</sup> Les parents sont responsables des congés qu'ils requièrent et assument la responsabilité du suivi des programmes.

<sup>4</sup> Les dispositions concernant l'octroi de congés aux élèves exerçant des activités sportives ou artistiques sont réservées.

## Jours joker

Dès la rentrée 2023, chaque élève pourra bénéficier de 2 jours de congé par année, sans justification. Une demande de congé devra cependant être transmise à la Direction d'école et ce, un mois avant la date du congé souhaité. Il existe cependant plusieurs restrictions quant aux modalités d'application de ces jours joker qui vous seront présentées lors des réunions de parents. Vous trouverez également le détail de ces directives sur notre site internet.

## ET POUR CONCLURE... UNE PETITE REFLEXION...

### BIENVEILLANCE RIME AUSSI AVEC EXIGENCES

La bienveillance s'est imposée avec force ces dernières années dans le monde de l'éducation. Impossible d'y échapper. Inenvisageable de suivre une émission, de lire un article touchant au monde scolaire, sans y être confronté.

Le message politique très clair adressé aux Directions d'école à la rentrée 2022 offre d'ailleurs une place de choix à la bienveillance. Les consignes du Service de l'enseignement, diffusées aux Directions et abondamment relayées par la presse, témoignent de la volonté du Chef de Département de privilégier cette valeur.

Si nous pouvons nous réjouir de la mise en évidence de cette valeur indispensable au bien-vivre ensemble, il convient cependant de rappeler que **bienveillance** n'est en aucun cas un synonyme de **laxisme**, et encore moins un antonyme **d'exigence**.

Récemment, Didier Pleux, psychothérapeute et docteur en psychologie du développement, s'exprimait dans *Le Temps*, au sujet de son enseignant de 5H, en ces termes :

*« Il était à la fois autoritaire et soutenant. Cette compréhension de toute ma personnalité, son engagement à élever chaque élève, sa volonté de me donner des limites traduisaient ce que j'attendais le plus : la rencontre d'un éducateur. »*

Cette recherche d'équilibre entre **exigences et souplesse**, **tolérance et rigueur**, **proximité relationnelle et distance hiérarchique**, **bien être individuel et confort collectif**, **compréhension et intransigeance** est au cœur du métier d'enseignant et constitue notre principal défi quotidien.

La définition d'un cadre bien marqué, de règles clairement définies et de leurs conditions d'application, ainsi que la mise en évidence d'objectifs correctement énoncés, sont des conditions essentielles à un climat de travail bienveillant et serein. C'est exactement là le but recherché par notre règlement d'école qui ne se contente pas d'énumérer une longue liste d'interdits, mais qui cherche plus largement à promouvoir les valeurs essentielles que sont **LE RESPECT, LA CONFIANCE, LE BON SENS, LE TRAVAIL**.

Dans son article, le psychothérapeute français s'exprimait également au sujet de l'autorité :  
*« Dans les familles, les règles doivent être fixées par les adultes, qui les expliquent une fois et les appliquent ensuite. Et si les règles ne sont pas respectées par les enfants, ne pas hésiter à les sanctionner de manière mesurée. **Encore une fois, la frustration est formatrice, elle fait partie de l'éducation.** »*

Le respect des sphères de responsabilités Ecole-famille est certes indispensable, les règles de vie dans un cadre où évoluent chaque jour plus de 600 personnes étant forcément différentes de celles appliquées dans un cadre familial. Il est cependant capital que les valeurs promues par l'École soient relayées dans la sphère familiale et que tous les partenaires de l'éducation, enseignants, directions, parents, thérapeutes y adhèrent pleinement pour le bien de nos enfants.

Je me réjouis d'avance de collaborer avec vous durant cette année scolaire, que je souhaite riche en succès pour vos enfants.

Avec mes cordiaux messages.

Blaise GERMANIER, Directeur

Derborence

Chemin de la Chapelle 6  
1964 Conthey  
+41 27 346 31 77  
[coderborence.ch](http://coderborence.ch)